

**ARRETE du Président N° 2024-221 RH MB**

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade

Monsieur Ange François LÉANDRI agissant en qualité de Président de la Communauté de Communes du Sartonais Valinco,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération N° 2021-43 portant détermination des rations promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 14/12/2020,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 18/05/2021 après avis du comité social territorial en date du 14/12/2020.

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement du grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Ordre	Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
01	<b>KAYADI Abdelaziz</b>	<b>Adjoint Technique</b>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b>
02	<b>BAALI Ychem</b>	<b>Adjoint Technique</b>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b>

**Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe.**

Ordre	Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
01	<b>ROCCHINI Didier</b>	<b>Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b>
02	<b>WINTERSTEIN Mike</b>	<b>Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b>
03	<b>BOSCHETTI Dominique</b>	<b>Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b>
04	<b>BAALI Mohamed</b>	<b>Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b>

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L 522-26 du code général de la fonction publique.

**Article 3 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en Etablissement Public,
- Transmis au Président du Centre de Gestion pour publicité,

Fait à Propriano, le 5 août 2024

**Le Président,**



**Ange François LEANDRI**

Pour le Président  
et par délegation,  
Le Directeur Général  
Faustin PEDINIELLI

Le Président

- o Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- o Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE 5 août 2024